

Lettre de mars 2022 des DÉMOCRATES 2.0

Aux Administrés de la commune de Roquefort 47310

Que 2022 soit une année sereine et volontairement sobre !

Que le clivage sociétal dans lequel nous évoluons soit atténué par une démocratie participative

Que nous appelons de nos vœux !

Que le désert culturel soit arrosé par nos initiatives citoyennes !

Après un 4 pages distribué en juin 2021 voici un nouveau message, qui sera distribué dans les 1000 boîtes aux lettres de notre commune.

Le bureau municipal actuel pratique l'omerta que nous dénonçons !

Nous représentons une sensibilité politique partagée par une majorité des administrés ; cette sensibilité se caractérise par une **démocratie participative** où l'information et les échanges sont des gages d'acceptation citoyenne des décisions municipales.

BILAN & PERSPECTIVES

Ainsi, saviez-vous que :

- ✓ La municipalité actuelle ne respecte pas le programme pour lequel elle a été élue!
Où sont donc passées la communication et la transmission d'informations à ROQUEFORT ?
- ✓ Des Commissions Communales essentielles ont été supprimées. (Affaires Sociales et Santé, Communication et numérique,..)
- ✓ Les engagements financiers potentiels de plus de 500 000 euros, sont incompatibles avec les finances de la commune. (Sous réserve de l'accord de diverses subventions hypothétiques.)
Notre commune est l'une des plus endettée des communes rurales de l'AGGLO.
NOUS NOUS OPPOSONS À TOUS NOUVEAUX IMPÔTS COMMUNAUX !
- ✓ Le salaire d'un agent Administratif et Culturel n'est toujours pas payé POUR LE MOIS DE MAI 2021!
- ✓ 63 arbres plantés par 25 bénévoles en décembre 2020, ont été arrachés à l'arrivée de la nouvelle municipalité, 2 jours avant le Conseil Municipal du 07 mai 2021, sans argumentation valable.
À ce jour, et après de multiples relances, les arbres ne sont toujours pas replantés.
- ✓ La maltraitance de certains agents municipaux a généré 6 départs sur 18 agents !
- ✓ Mais que la DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS) de ROQUEFORT a porté plainte pour harcèlement moral contre l'ancien maire.
- ✓ Des associations sont en souffrance.
- ✓ Lors de la dernière parution de l'écho Roquefortais n°3 de 2021, une censure s'est appliquée sur nos moyens de communication. Ces derniers ont pour but de vous informer de ce qui se passe dans votre commune.
- ✓ Les comptes-rendus des conseils municipaux ne sont pas publiés dans le temps réglementaire. (7 jours après le conseil). Art L2121-25 du Code général des collectivités territoriales. Ceux du 07 décembre 2021 et du 1^{er} février, n'ont pas été retranscrit dans leur totalité, et nous avons une version erronée (pour celui du 07/12/2021).

Ainsi les administrés ne peuvent pas être informés !

Mesdames, Messieurs, venez interpeler les élus « majoritaires » pour remédier à ces dérives !
Venez assister aux conseils municipaux : ils sont publics !